



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 31 janvier 2019

Ouverture de séance : 19h00

Sous la présidence de Mme Laurence Cornier-Goehring, Maire

Membres présents : Virginie Gay-Chanteloup, Jean-Jacques Béranger, Martine Cotereau, Sylvain Duchon, Zina Couasmé, Jean-Marie Dessables, Delphine Gosset, Magali Botheroyd, Patrick Fauri, Thomas Dupont, Rodolphe Guillas, Evelyne Veschambre.

Absents excusés : Serge Bonnigal (procuration à Laurence Cornier-Goehring), Céline Corvez (procuration à Delphine Gosset)

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Magali Botheroyd a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Indemnités des élus : référence à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Logement n°1, 40 rue de Blois : changement de locataire
- Eglise Saint Saturnin, rénovation de l'ex-voto : demande de subvention
- Location de la salle des fêtes : tarification à l'année pour les associations hors commune
- Groupe scolaire : choix pour le diagnostic énergie
- Rue d'Enfer : achat de feux tricolores (sous réserve)

Informations :

- Comptes-rendus Commissions Finances, Analyse des devis Energio/Baticonsult, Résultats sondage rue d'Enfer
- Comptes-rendus CCVA RH-Mutualisation, Enfance-Jeunesse, Culture et Développement économique
- Travaux en cours
- Travaux numériques à l'école
- CCAS : Projet « conduite des séniors »
- Sondage rue d'Enfer
- Le grand débat national
- Nettoyage des vitres de la salle des fêtes
- Présentation du bilan « activité de la gendarmerie » par le Lieutenant Absolu

Questions diverses

I. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2018

Une demande de modification a été formulée : Mme Gay-Chanteloup souhaite ajouter le tableau apportant des informations quant à la délibération sur les virements de crédits.

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2018 qui est alors adopté à l'unanimité.

II. DÉLIBÉRATIONS

1. Indemnités des élus : référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

La délibération fixant les indemnités des élus fait référence à l'indice brut terminal de fonction publique 1017. Or dans le cadre de la réforme Parcours Professionnels Carrières et Rémunération l'indice terminal a été porté à 1022. Il convient de délibérer pour que les indemnités face référence à cet indice sans qu'il soit chiffré afin d'éviter d'avoir à délibérer à chaque changement dans la grille indiciaire des fonctionnaires.

Pour rappel, calcul des indemnités :

- 26% de l'indice brut terminal pour les indemnités du maire.
- 12% de l'indice brut terminal pour les indemnités des conseillers municipaux adjoints.
- 2.5% de l'indice brut terminal pour les indemnités des conseillers municipaux délégués.

<i>Votants : 15</i>	<i>Pour : 15</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

2. Logement n°1, 40 rue de Blois : changement de locataire

L'établissement d'un nouveau bail nécessite que le conseil municipal délibère pour le rendre effectif.

<i>Votants : 15</i>	<i>Pour : 15</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

3. Eglise Saint Saturnin, rénovation de l'ex-voto : demande de subvention

La rénovation de l'ex-voto sera réalisé par l'entreprise Bienvenu.

Il est possible de demander des subventions auprès de la DRAC mais peut-être aussi auprès d'autres organismes ou collectivités.

<i>Votants : 15</i>	<i>Pour : 15</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

4. Location de la salle des fêtes : tarification à l'année pour les associations hors commune

Des associations comme le Qi Qong ont mis en place des activités à la salle des fêtes à destination des limeriens. Afin de permettre à cette association de tester son activité sur notre territoire il a été fait une première convention à titre gratuit pour une période d'essai de 3 mois, en leur proposant ensuite de un tarif annuel spécifique du fait de leur statut associatif. Un tarif forfaitaire à l'année de 230 € est proposé pour l'utilisation de la salle des fêtes (rez-de-chaussée de la salle d'éducation populaire) sur un créneau hebdomadaire de deux heures consécutives maximum par semaine.

Pour les particuliers et autres organismes privés, la convention de location sera modifiée par la suite pour y intégrer un tarif de location du rez-de-chaussée à la journée ou à la demi-journée. La commission bâtiment fera une proposition. Ce nouveau tarif fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

<i>Votants : 15</i>	<i>Pour : 15</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

5. Groupe scolaire : choix pour le diagnostic énergie

Pour être éligible à des subventions notamment de la Région, les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle doivent être précédés d'un diagnostic énergie. Deux entreprises ont répondu à notre demande de devis :

- Bati Consult 3000 € TTC (y compris l'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage)
- Energio 5400 € TTC (Assistance à la Maitrise d'Ouvrage en sus: 1305 € TTC)

Devis en pièce jointe.

Dans une optique plus large, par la suite, nous ferons réaliser des diagnostics amiante, plomb,... sur les bâtiments communaux.

Après analyse des deux devis réalisée par Monsieur Fauri et Monsieur Dupont, l'entreprise choisie pour réaliser ces travaux est Bati Consult.

<i>Votants : 15</i>	<i>Pour : 15</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

6. Rue d'Enfer : achat de feux tricolores

L'installation des feux de chantier par le STA début décembre 2018 a permis de réguler la circulation dans la rue d'Enfer en préservant l'ouvrage d'art situé sous la chaussée. Ces feux étaient installés gracieusement pour une période de 2 mois par le conseil départemental. Après avoir reçu une pétition de certains habitants, il a été réalisé un sondage auprès des véhicules empruntant cette rue. Les résultats du sondage sont présentés ainsi que l'analyse de ceux-ci. Il est proposé de poursuivre cette installation le temps que les travaux soient réalisés dans cette rue. Compte tenu du temps nécessaire aux différentes études et à la mise en chantier de cette rue, une location n'est pas rentable. L'achat de feux de chantier est plus intéressant financièrement. De plus, ceux-ci pourront être réutilisés par la commune, par exemple pour permettre une sortie des véhicules plus sécurisée de la prairie d'août. Plusieurs entreprises ont été contactées. Les tarifs incluent un lot de batterie de rechange.

- Solomat 3504 €
- AEB 3 192 € TTC
- Bleu Blanc 3 469 € TTC

L'entreprise choisie pour l'achat des feux est AEB.

<i>Votants : 15</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 1</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

III. INFORMATIONS DIVERSES

1. Travaux numériques à l'école

Intervention de Virginie Gay-Chanteloup sur le projet.

Le câblage numérique de l'école n'entre pas dans le subventionnement de l'Etat suite à l'appel à projet ENIR (subvention demandée de 4 000 € maximum).

Plusieurs devis sont présentés :

- FEPP : 7 152 € TTC, pour informations : deux Tableaux Blancs Interactifs : 9 031,50 € TTC (coût pour la commune après ENIR si accepté: 5 031,50 €)
- Opentools : 10 329 € TTC, pour informations : deux Vidéo Projecteurs Interactifs : 6 871 € TTC (coût pour la commune après ENIR si accepté: 3 335 €)
- Résonance informatique: 9 094 € TTC
- PLT Connectic : 8 373 €

Ces deux dernières entreprises n'installant pas de VPI, et pour avoir une cohérence dans l'installation numérique, n'ont pas été retenues. Par ailleurs leur installation n'était soit pas sécurisée (absence d'onduleur pour Résonance, un seul pour PLT) ou insuffisamment évolutive (faible nombre de ports sur le switch). Une autre entreprise, Edelec37, a été contactée : le devis proposé ne correspondait pas à nos attentes en termes de matériels (câblage non blindé). Relancée, celle-ci n'a pas donné suite.

Opentools et FEPP sont deux entreprises connues du CARM 37 qui ont l'habitude de réaliser des installations dans les bâtiments scolaires.

Le devis d'Opentools est certes le plus cher mais il est aussi le plus sécurisé (3 onduleurs sur l'ensemble du site) et celui qui permettra une évolution future sans surcoût (le devis FEPP fait état d'un nombre de ports sur le switch qui sera déjà à saturation à la fin de l'installation et imposera de nouveaux travaux en cas de nouvelles installations).

La commune a donc choisi de retenir l'entreprise OpenTools. Ces travaux bénéficieront du soutien du Conseil Départemental dans le cadre de la subvention Fonds Départemental de Solidarité Rurale (socle).

2. CCAS : Projet « conduite des séniors »

Mme Veschambre a proposé au CCAS un projet « conduite des séniors » et le présente au conseil municipal avant approbation par le CCAS.

Ce projet se présente sous forme d'une réunion de 3h pour réviser le code de la route, sans exercice en voiture. Il permet d'obtenir une certification afin, éventuellement de diminuer le coût de l'assurance auto.

Il sera réalisé par la prévention routière pour un coût de 200 € pour un nombre de participants de 35 personnes de plus de 60 ans (après inscription).

Cette réunion est gratuite pour les participants et aura lieu en septembre 2019.

Une demande de subvention sera faite par le CCAS.

Mme Veschambre s'engage à demander l'avis de chacun des membres du CCAS sur ce projet.

3. Sondage rue d'Enfer

Suite à une pétition signée par 7 habitants de la rue d'Enfer, demandant le retrait des feux tricolores, les 21 et 24 janvier des élus ont fait un sondage auprès des usagers motorisés de la rue d'Enfer à propos des feux de circulation.

Les résultats de ce sondage sont les suivants :

42 personnes ont été interrogées, 22 femmes et 20 hommes, 30 habitants de Limeray, 12 n'habitent pas Limeray.

34 personnes estiment que les feux sont utiles, contre 8 les trouvant inutiles.

Pour 36 personnes, la situation est plus satisfaisante depuis l'installation des feux, 3 personnes l'estiment moins satisfaisante, et 3 estiment que la situation est identique.

Les résultats complets de ce sondage sont en pièce jointe.

4. Le grand débat national

Dans le cadre du grand débat national, les communes peuvent organiser des espaces de débat.

Un cahier de doléances a été mis à disposition du public en Mairie.

La commune réalisera une réunion-débat le vendredi 1er mars à 19 h dans les salles du 1er étage de la salle des fêtes.

Les élus qui le désirent pourront participer à l'organisation de ce débat lors d'une commission qui aura lieu le mercredi 27 février 2019 à 18 h en salle du conseil en Mairie.

Le débat sera annoncé par voie numérique (page facebook, site internet) et par voie papier : un flyer format A6 sera distribué dans les boîtes aux lettres de Limeray pour le 9 février. Comme d'habitude, les élus seront mis à contribution pour cette distribution.

5. Nettoyage des vitres de la salle des fêtes

Les vitres intérieures et extérieures de la salle des fêtes sont très sales et n'ont jamais été nettoyées depuis l'inauguration. Ce nettoyage ne peut être fait par les employés communaux. Plusieurs entreprises ont été contactées pour établir des devis. L'entreprise Vit'Clean a été la retenue pour un coût de 730 €, location de nacelle comprise. L'entreprise Batista qui proposait un devis de 834 €, location de nacelle en sus, n'a pas été retenue.

6. Présentation du bilan « activité de la gendarmerie » par le Lieutenant Absolu

Le 22 janvier le Lieutenant Absolu a présenté l'activité de la brigade sur le territoire aux membres du conseil municipal.

La commune de Limeray se situe dans la moyenne des communes de même taille sur le territoire de la brigade.

24 interventions ont eu lieu en 2018. Elles portent sur des faits de violences (une affaire concentre plusieurs délits), des enlèvements d'épaves ou des accidents de la route.

Concernant la voirie, la zone particulièrement accidentogène de la commune se situe sur le CD31 (rond point de Fourchette). Mme le maire a déjà fait remonter cette information au STA.

7. Dates à retenir :

Commission Environnement (CCVA) : jeudi 7 février à 18 h

Commission Association : mardi 26 février à 19 h

Grand débat : vendredi 1^{er} mars à 18 h

Commission finances : ~~mardi 5 mars à 17 h~~, jeudi 14 mars à 19h

Commission Ressources Humaines : 3 avril à 18h30

Réunion du CCAS : 29 mars 20h

Prochains conseils municipaux : ~~jeudi 14 mars à 19h30~~ jeudi 28 mars à 19h30, jeudi 25 avril à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de réunion : 21 h 00